



- UA Nom de zone
- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé (art. L130.1 et s)
- Zone humide
- Périmètre de protection de la station d'épuration
- Entités archéologiques
- Zone tampon
- Marge de recul
- Bassin calcaire
- \* Petit patrimoine à protéger (Art. L123.1.5.7°)
- \*\*\*\*\* PDIPR
- Ancienne décharge
- Maison existante non cadastrée
- Orientation d'aménagement
- ..... Sentier

Emplacements réservés			
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de voie	Commune	623,5 m <sup>2</sup>
2	Elargissement de voie	Commune	58,3 m <sup>2</sup>
3	Création de voie	Commune	1 361,6 m <sup>2</sup>
4	Accès parking secteur du Rocher	Commune	275,2 m <sup>2</sup>
5	Création d'une sente pédestre	Commune	332,4 m <sup>2</sup>
6	Aménagement d'un carrefour	Commune	98,5 m <sup>2</sup>

**La zone UA** correspond au tissu ancien et au cœur de bourg de la commune

**La zone UA1** correspond au tissu ancien et au cœur de bourg de la commune soumis aux risques d'inondation de flac

**La zone UB** correspond au tissu résidentiel plus récent du bourg soumis aux risques d'inondation de flac

**La zone UE** correspond à une zone d'activités réservée aux installations à caractère artisanal, petites industries, commerciales et aux activités tertiaires (bureaux, services)

**La zone UL** correspond à une zone destinée à recevoir des équipements présentant un intérêt public ou collectif tels que équipements sportifs, socio-culturels, de loisirs

**La zone Ule** correspond à une zone à vocation d'équipement public et collectif d'infrastructures techniques

**La zone 1AUe** correspond à des zones d'extension économique de la commune

**La zone 1UAH** correspond à des secteurs d'urbanisation future à dominante d'habitat ou les voies publiques, les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement existants à la périphérie immédiate

**La zone A** correspond à une zone ayant pour objet la protection et le développement de l'agriculture par la mise en œuvre des moyens adaptés à cet objectif

**La zone Ac** correspond à une zone destinée aux activités d'extraction

**La zone Anc** correspond à une zone inconstructible en frange d'agglomération

**La zone At** correspond à une zone destinée à recevoir uniquement la future zone de valorisation des déchets ménagers

**La zone N** correspond aux secteurs de la commune, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites et du paysage et de leur richesse écologique, soit en raison de leur caractère d'espace naturel

**La zone Nf** correspond à une zone naturelle à dominante forestière ou boisée ou les activités de sylviculture et d'exploitation forestière sont prédominantes

**La zone Nha** constitue un ensemble d'espaces bâtis dans la zone rurale, correspondant pour une grande partie à de l'habitat diffus, dont il convient de limiter l'urbanisation en raison des enjeux paysagers et agricoles qui les environnent. Il est possible d'y admettre sans dénaturer le paysage, l'aménagement et l'extension de certaines constructions existantes, voire quelques changements de destination et, selon les secteurs, de nouvelles constructions. Les changements de destination y sont possibles. Les constructions nouvelles y sont autorisées.

**La zone Nhb** constitue un ensemble d'espaces bâtis dans la zone rurale, correspondant pour une grande partie à de l'habitat diffus, dont il convient de limiter l'urbanisation en raison des enjeux paysagers et agricoles qui les environnent. Il est possible d'y admettre sans dénaturer le paysage, l'aménagement et l'extension de certaines constructions existantes. Les changements de destination y sont possibles. Les constructions nouvelles à usage d'habitation y sont interdites.

**La zone Nhb1** correspond à un secteur soumis à des restrictions dues au risque d'inondation

**La zone Nl** correspond à un secteur protégé ayant une vocation de sport, loisirs et d'installation de type camping

**La zone NP** correspond au secteur protégé du périmètre de protection du captage d'eau potable

**La zone NPa** correspond aux zones naturelles à protéger qui sont caractérisées par la présence de zones humides présentant un fort intérêt écologique



## 4.3 Documents graphiques

Nu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2011

Echelle : 1 / 5 000 ème

